

1. Majuscules en géographie

Les noms de points cardinaux ainsi qu'*Occident* et *Orient* prennent la majuscule s'ils désignent de manière absolue une partie d'un pays ou du monde, ou s'ils entrent dans la composition d'un nom de pays : *vivre dans l'Ouest* ; *l'Occident* ; *le Sud-Est asiatique* ; *l'Afrique du Sud*.

Employés adjectivement ou pour désigner une position relative à un point, ils s'écrivent entièrement en minuscules : *l'hémisphère nord* ; *l'ouest de la France* ; *le sud de l'Italie*.

Les noms communs d'entités géographiques (*lac, mer, pic, mont, etc.*) individualisés par un nom propre ou un adjectif gardent leur minuscule initiale : c'est le nom propre ou l'adjectif, distinctif pour le lieu, qui prend la majuscule : *la baie des Anges* ; *la forêt Noire* ; *l'océan Pacifique*.

Les noms d'habitants prennent une majuscule. On écrira donc : *Les Français aiment leur langue*, mais *Ma sœur est française*.

2. Majuscules avec saint

Quand il désigne le personnage lui-même, *saint* est un nom commun qui s'écrit sans majuscule : *Les trois saints de glace sont saint Mamère, saint Pancrace et saint Servais*.

En revanche, *saint* prend la majuscule quand il entre dans la composition de noms propres avec trait d'union, de personnes, de lieux et de leurs habitants, de rues, de fêtes et d'ordres : *le duc de Saint-Simon* ; *la Sainte-Chapelle* ; *la place Saint-Marc* ; *les feux de la Saint-Jean* ; *Les Saint-Germainois sont les habitants de Saint-Germain-en-Laye*.

Il prend également la majuscule dans certaines expressions traditionnelles historiques ou religieuses : *la Sainte-Alliance* ; *le Saint-Empire* ; *le Saint-Office* ; *le Saint-Esprit* ; *le Saint-Siège* ; *la Sainte-Trinité*.

3. Majuscules dans les noms d'organismes et d'institutions

Les noms des organismes ou d'institutions d'État, lorsqu'il en existe plusieurs de leur espèce, ne prennent pas de majuscule ; c'est le nom propre ou le nom de spécialisation qui les accompagne éventuellement qui la prend : *le conseil général d'Île-de-France* ; *la mairie de Paris* ; *le ministère de la Culture* ; *la bibliothèque Mazarine*.

En revanche, s'ils sont seuls de leur espèce (à l'échelle nationale ou internationale), le premier mot nécessaire à l'identification porte la majuscule, ainsi que les adjectifs le précédant éventuellement : *l'Académie française* ; *l'Institut de France* ; *la Cour de cassation* ; *la Haute Cour de justice* ; *le Conseil de l'Europe* ; *les Nations unies*.

4. Majuscules dans les titres d'œuvre

Dans tous les titres d'œuvre, le premier terme au moins (ainsi bien sûr que les noms propres) prend la majuscule.

Si le titre commence par un article défini, le premier nom qui suit cet article ainsi que les adjectifs et adverbes le précédant éventuellement prennent la majuscule : *Les Très Riches Heures du duc de Berry* ; *Le Petit Chaperon rouge* ; *Le Vilain Petit Canard*.

L'article défini en tête de l'œuvre ne prend la majuscule que s'il fait intrinsèquement partie du titre, et n'est pas contracté : *l'Iliade* ; *Les Bienveillantes* mais *un chapitre des Bienveillantes*.

Si le titre ne débute pas par un article défini ou s'il consiste en une phrase conjuguée, seul le premier terme prend la majuscule : *À la recherche du temps perdu* ; *Terre des hommes* ; *Un taxi mauve* ; *Le train sifflera trois fois*.

Si le titre est double ou s'il met en opposition ou en parallèle deux termes, on applique les règles précédemment citées aux deux parties du titre, mais si la deuxième partie est introduite par un article défini, celui-ci perd sa majuscule : *Le Rouge et le Noir*, *Vendredi* ou *les Limbes du Pacifique*.

Les règles typographiques qui régissent l'emploi des majuscules sont bien sûr nombreuses et complexes. On en trouvera le détail dans des ouvrages de typographie tel le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*.

<http://www.academie-francaise.fr/langue/questions.html#majuscules> consulté le 27 oct11